

Pourquoi une marque **NF** / CERTIFIÉ **CSTB** CERTIFIÉ / **AF** en complément du marquage **CE** ? Quelle est sa valeur ajoutée ?

Le marquage **CE** couvre un besoin réglementaire. Il marque la légitimité d'un produit sur le marché. Ce « passeport européen » permet aux produits de circuler librement dans tout l'Espace Économique Européen. Il est, de par sa nature, destiné principalement aux autorités de surveillance des États Membres.

Le marquage **CE** ne distingue pas un produit par rapport à un autre : sa vocation est de figurer sur tous les produits parce qu'ils satisfont à des critères obligatoires.

La marque **NF** / CERTIFIÉ **CSTB** CERTIFIÉ / **AF** « Menuiseries et Blocs-baies aluminium à rupture de pont thermique » garantit l'aptitude à l'usage et la durabilité des produits

Elle certifie que la menuiserie est assemblée avec des matériaux dont la qualité est régulièrement contrôlée (profilés aluminium à rupture de pont thermique, matière pour joint, vitrage...) et conformément au DTA du système.

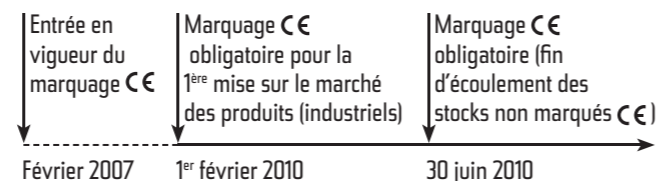
Les performances certifiées (perméabilité à l'air, étanchéité à l'eau, résistance au vent, ainsi qu'éventuellement les niveaux d'affaiblissement acoustique et d'isolation thermique) sont suivies et clairement affichées sur le produit lui-même (étiquette de traçabilité).

Elle garantit que la qualité et la constance de fabrication ainsi que la conformité au DTA sont satisfaites en permanence et qu'elles sont vérifiées régulièrement par le CSTB à raison de 2 audits par an.

CSTB
le futur en construction

afnor
CERTIFICATION

Calendrier d'application (selon NF EN 14351-1 + A1 : 2010)



Les produits fabriqués avant le 1^{er} février 2010 et non marqués **CE** pourront être mis en vente par les négociants (écoulement des stocks). À partir du 30 juin 2010, tous les produits mis sur le marché devront être marqués **CE**.

Informations disponibles

Liste officielle

La liste des entreprises titulaires du droit d'usage de la marque



« Menuiseries et Blocs-baies aluminium à rupture de pont thermique » associée éventuellement à ACOTHERM est disponible sur le site internet du CSTB : www.cstb.fr.

Le certificat **NF** / CERTIFIÉ **CSTB** CERTIFIÉ / **AF**

Un certificat est attribué au fabricant. Il y figure les caractéristiques des menuiseries certifiées. Ce certificat est reconduit annuellement.

La déclaration de conformité **CE**

La déclaration de conformité **CE** ainsi que les documents d'accompagnement du produit (catalogue, bons de livraison...) précisent les caractéristiques harmonisées déclarées par le fabricant.

CONTACTS

MARC GOESSEL > marc.goessel@cstb.fr

MYRIAM FAVENNEC > myriam.favennec@cstb.fr

AFNOR CERTIFICATION

11 rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

DIVISION BAIES ET VITRAGES
84, AVENUE JEAN JAURES | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2
TEL (33) 01 64 08 03 03 | FAX (33) 01 64 08 05 36 | www.cstb.fr

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT | MARNE-LA-VALLEE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA ANTIPOLIS

Menuiseries aluminium à rupture de pont thermique

Marquage **CE**



Octobre 2010 / Conception : Lineal - 03 20 41 40 76 / Crédits photos : CSTB / Avec l'aimable autorisation des fabricants / Impression : Lineal / 1000 exemplaires

Les réponses aux questions
que vous vous posez !

Qu'est-ce que le marquage **CE** ?

Le marquage **CE** est un marquage réglementaire et obligatoire qui permet aux produits de circuler librement dans tout l'Espace Économique Européen.

Les produits marqués **CE** sont présumés conformes à la partie réglementaire (annexe ZA) de la norme européenne NF EN 14351-1+A1 (mai 2010) « Fenêtres et blocs-portes extérieures, pour piétons ».



Menuiseries aluminium à rupture de pont thermique



Essai de vieillissement (10⁶ cycles) sur profilé aluminium RPT



Essai de traction sur profilé aluminium RPT

Marquage **CE**

Marque **NF** / CERTIFIÉ **CSTB** CERTIFIED / **AF**

Quelles caractéristiques ?

Marquage **CE** : une auto-déclaration du fabricant

Marque **NF** / CERTIFIÉ **CSTB** CERTIFIED / **AF** : des caractéristiques certifiées par le CSTB

	déclaration CE (*) (NF EN 14352-1+A1 - 2010)	certification NF / CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED / AF
Vérification de la durabilité et de l'aptitude à l'usage des constituants - Profils aluminium à rupture de pont thermique - Matières souples (profilés étanchéité) - Vitrage isolant - Bloc-baie : Fermeture		• • • (CEKAL) •
Conception (par le CSTB et un Comité d'Experts) - Evaluation de la conception du système de fenêtre - Evaluation de la conception du coffre de volet roulant - Détermination du domaine d'emploi - Bloc-baie : évaluation de l'assemblage entre la fenêtre et la fermeture		• • • •
Fabrication - Mise en place d'un contrôle de la qualité de production (CPU) - Suivi du contrôle de la production par le CSTB	•	• •
Performances - Essais A* E* V* sur produits type (ETI) issus de la fabrication du menuisier ou autres - Essais A* E* V* sur produits issus de la fabrication du menuisier - Essais A* E* V* sur production en continue - Résistance mécanique (contreventement, torsion statique, efforts de manœuvre, endurance à l'ouverture et à la fermeture) - Affaiblissement acoustique sur essais de type - Affaiblissement acoustique sur valeurs tabulées - Transmission thermique sur produit avec vitrage type - Transmission thermique sur produit avec vitrage effectivement mis en œuvre dans la fenêtre	• • • •	• • • • • •
Mise en œuvre (par le CSTB et un Comité d'Experts) - Vérification de l'adaptabilité de la gamme de fenêtre et de blocs-baies aux conditions de mise en œuvre sur le marché français		•

(*) Cas des produits non situés sur des itinéraires d'évacuation (système d'attestation de conformité de niveau 3)

Quels contrôles et quelles significations ?

	déclaration CE	certification NF / CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED / AF
PAR LE FABRICANT	Mise en œuvre d'un Système Qualité	•
PAR L'ORGANISME NOTIFIÉ	Essais de type initiaux	•
PAR LE CSTB	Étude du dossier technique	•
	Essais d'instruction	•
	Audit semestriel du système qualité	•
	Contrôle et essais des produits sur site	•



Déclaration de Conformité **CE** par le fabricant

Certification **NF** / CERTIFIÉ **CSTB** CERTIFIED / **AF** des produits par le CSTB et AFNOR Certification

Exemple de Marquage **CE**

CE

Société - Ville

07

EN 14352-1+A1 : 2010

Fenêtre destinée à des locaux d'habitation et commerciaux

Perméabilité à l'air : Classe 3

Étanchéité à l'eau : Classe 6B

Résistance au vent : Classe A2

Capacité portante des dispositifs de sécurité : valeur seuil

Performance acoustique : 33 (-1; -5)

Transmission thermique : 2,2

Substance dangereuse

Logo réglementaire

Nom du fabricant + site de production
Année de fabrication
Référence à la norme européenne

Information sur les caractéristiques mandatées

Exemple de Marquage

NF / CERTIFIÉ **CSTB** CERTIFIED / **AF**

100-110 **NF** CERTIFIÉ **CSTB** CERTIFIED **AF** AC1 Th 7

A*3 E*7B V*A2

① - ② ③

① Code usine
② Code gamme

④

④ Classement A*E*V* certifié

⑤ ⑥ ⑦

⑤ Logos certification volontaire
⑥ Classe d'affaiblissement acoustique certifiée
⑦ Classe d'isolation thermique certifiée